

3 septembre 2022 - Réservez la date !

Les années 1889 à 1897 riches en événements

En 1889, le Premier Adjoint, Pierre Revillod, dans des Cafés, prononce des mots à l'égard du comportement des hommes de la Compagnie. Les cadres protestent auprès de Monsieur le Maire et des Conseillers Municipaux contre ces paroles injustes et peu dignes qualifiant le travail et le dévouement des pompiers. Monsieur Revillod s'en défend en précisant qu'il a parlé en tant que civil. Le Sergent-Major, Charles Raymond, estime avoir été gratifié d'une diatribe des plus violente et des plus calomnieuse et demande une confrontation en présence de Pierre Revillod.

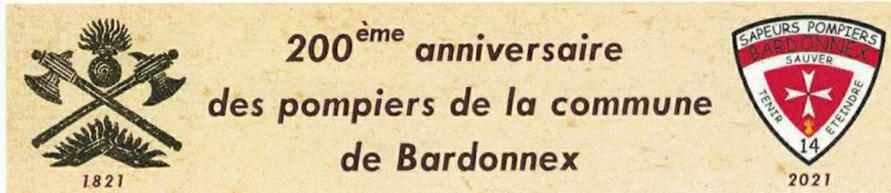
Les années s'enchainent avec des discordes, des attaques personnelles. Des sapeurs quittent la Compagnie sans permission, on leurs envoie des amendes, certains ne veulent pas les payer etc... L'aboutissement de ces sombres années amène la dissolution de la Compagnie au début de 1893.

Le 12 juin de cette même année, le Conseil d'Etat, suivant le préavis du Conseil Municipal du 10 mai, nomme Jacques Gaud capitaine, François Mermillod et Albert Loup lieutenants à la tête de la nouvelle Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Bardonnex.

La nécessité d'un hangar devient de plus en plus évidente. Le 25 janvier 1896, Monsieur Cramer-Micheli, Conseiller Municipal reçoit une lettre de Monsieur le Conseiller d'Etat, A. Dunant, le prévenant qu'il y a une véritable urgence à ce que la Commune de Bardonnex prenne au plus tôt sa délibération concernant le hangar des pompes et son coût. S'en suivent des échanges de correspondance concernant le coût de Fr. 6400.- jugé trop important et même exagéré. Pour exemple, Aire-la-Ville et Collonge-Bellerive ont construit ou vont construire pour Fr. 2000.- leur hangar.

Le 26 mars 1896, Messieurs Grosset et Golay, architectes, remettent à Monsieur le Maire François Comte, les plans et devis pour un hangar des pompes ne dépassant pas Fr.4000.-. Le 30 mars, le Conseil municipal adopte les plans et devis élaboré par Monsieur Grosset. Le 10 avril, Monsieur le Conseiller d'Etat approuve ces plans, permettant ainsi sa construction.

Une demande de crédit pour la réalisation est faite, basée sur un coût estimatif de Fr. 5562.-. Le 8 mai, la Commune décide d'acheter à Charrot une parcelle appartenant à Monsieur François Roset, d'une superficie



de 324 m2 pour la somme de Fr. 600.-. Les travaux de construction sont attribués à Monsieur Auguste

Rivollet, Maître maçon à la Croix-de-Rozon.

La facture finale du 12 juin 1897 s'élève à Fr. 4459.-. A laquelle il faut rajouter les frais de notaire Fr. 25.- et d'architecte Fr. 300.-. L'établissement d'une clôture de 1m45 de haut, délimitant la parcelle, terminera les travaux au mois de décembre.

Pendant de nombreuses années ce bâtiment a permis de remiser :

- Le triangle chasse-neige composé de deux grandes planches en bois d'une longueur de 5 à 6 m, utilisé pour l'ouverture des chaussées communales, il fut tiré par des chevaux puis par un tracteur agricole.
- L'outillage du cantonnier et son tombereau, tiré par lui-même, utilisé pour le ramassage des feuilles, des déchets et des matériaux, le long des routes et sur les places communales.
- Le corbillard, tiré par un cheval, a été utilisé jusqu'environ 1965.

Depuis la fin des années 1930, la Société de Jeunesse de Bardonnex a entreposé son plancher de bal, utilisé chaque année pour la vogue et parfois lors des bals du printemps.

Finalement, ce local a été attribué aux Sapeurs-Pompiers uniquement, dès le début des années 1980 et jusqu'en 1996. Prochainement, un projet immobilier entre un particulier et la commune le fera disparaître.

*A suivre dans un prochain Bard'aujourd'hui !
Michel Gaud, ancien capitaine*

Sources tirées des archives communales.